

Bilan Parcoursup

Académie de Montpellier

2017-2018

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



AVANT-PROPOS

La procédure Parcoursup a été mise en place cette année, prenant la suite de la plateforme admission post-bac (APB), dans le but d'optimiser l'admission des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur. C'est une procédure nationale. Sa mise en place est en lien avec le « Plan Etudiants » et la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

La procédure permet à chaque personne souhaitant intégrer une première année d'études supérieures de se positionner en tant que candidat et d'émettre jusqu'à 10 vœux non-hiérarchisés. Cette année, les vœux pouvaient se décliner sous forme de sous-vœux pour les formations sélectives, dans une limite de 20 sous-vœux (les sous-vœux permettant de postuler dans différents établissements pour une même formation). Les candidats avaient du 22 janvier au 13 mars pour

émettre des vœux et sous-vœux, et devaient confirmer leurs candidatures jusqu'au 31 mars¹.

Les jurys des formations ont étudié les candidatures au sein de chaque établissement et ont constitué leurs classements jusqu'au début du mois de mai. A partir du 22 mai, les candidats ont pu prendre connaissance des réponses et commencer à y répondre. La phase principale s'est étalée du 22 mai au 5 septembre 2018. Les candidats pouvaient obtenir plusieurs propositions et devaient se positionner sur chacune de ces propositions d'admission. Ils devaient également manifester leur souhait éventuel de rester sur les listes d'attente lorsque tel était le cas.

Ce dossier portera sur l'étude des comportements des candidats issus de l'académie de Montpellier, quelle que soit la localisation de leurs vœux (dans et hors l'académie).

¹ Afin de ne pas alourdir la lecture du texte, lorsque par la suite il sera question de vœux, il faudra entendre « vœux confirmés »

Contenu

AVANT-PROPOS	1
ELÉMENTS-CLÉS DE LA PROCÉDURE DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER	3
1. CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS RATTACHÉS À L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER	4
A. NÉO-ENTRANTS ET RÉORIENTÉS	4
B. GENRE	5
C. STATUT DE BOURSIERS	5
D. ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS	5
2. VŒUX EN PHASE PRINCIPALE DES CANDIDATS DE L'ACADÉMIE	6
A. CONSTAT GÉNÉRAL	6
B. ANALYSE PAR STATUT : COMPARAISON ENTRE NÉO-ENTRANTS ET RÉORIENTÉS	6
C. ANALYSE PAR GENRE	6
D. ANALYSE COMPARATIVE : BOURSIER / NON-BOURSIER	7
E. ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VŒUX	8
F. FOCUS SUR LES CANDIDATS NÉO-ENTRANTS	9
3. PROPOSITIONS D'ADMISSION EN PHASE PRINCIPALE	12
A. PROPOSITIONS DES CANDIDATS NÉO-ENTRANTS	13
B. PROPOSITIONS : COMPARAISONS PAR GENRE, STATUT DE BOURSE ET DÉPARTEMENT	14
C. TEMPORALITÉ DES PROPOSITIONS	14
4. PROPOSITIONS ACCEPTÉES PAR LES CANDIDATS	15
A. CONSTAT GÉNÉRAL	15
B. MOBILITÉ DES CANDIDATS	15
C. TEMPORALITÉ DE L'ACCEPTATION DE LA DERNIÈRE PROPOSITION	16
5. PHASE COMPLÉMENTAIRE	16
6. PHASE PRINCIPALE ET PHASE COMPLÉMENTAIRE COMBINÉES	17
7. COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	19

ELÉMENTS-CLÉS DE LA PROCÉDURE DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Dans le cadre de l'article 40 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 portant sur les modalités d'admission dans une section de technicien supérieur pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, l'académie de Montpellier et la région Occitanie ont intégré l'expérimentation de l'orientation des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur sur avis du conseil de classe de l'établissement d'origine des candidats.

Ainsi l'ensemble des néo-bacheliers professionnels sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et hors contrat, ayant obtenu un avis favorable pour une poursuite d'étude en section de technicien supérieur par le conseil de classe de leur établissement d'origine, a été classé sur les listes des formations de techniciens supérieurs qu'ils avaient demandées, lorsque celles-ci étaient dans un établissement public sous statut scolaire de la région Occitanie.

L'académie de Montpellier a également mis en place des quotas minimaux pour l'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs (STS), ainsi que des quotas minimaux pour l'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires technologiques (IUT), et cela afin de favoriser l'admission de ces candidats dans les formations les plus adaptées à leurs profils.

- **31 155 candidats**. Il s'agit là des personnes ayant confirmé au moins un vœu en phase principale, qui étaient rattachées à l'académie, tous profils confondus (néo-entrants, réorientés et non-scolarisés)
- En moyenne, les candidats ont fait **7.2 vœux** et ont obtenu **2.8 propositions**.
- **91.2% des candidats ont obtenu une proposition** lors de la phase principale.
- **77.1%** des candidats ayant au moins une proposition **y ont répondu favorablement**.
- **76% des candidats d'un baccalauréat professionnel et 50% des candidats d'un baccalauréat technologique** qui ont accepté une proposition d'admission ont accepté un **BTS**.
- **66% des candidats d'un baccalauréat général** qui ont accepté une proposition d'admission ont accepté une licence.
- **4 184 personnes** se sont portées candidates lors de la **phase complémentaire**.
- 93% des candidats ont obtenu une proposition d'admission suite à la **phase principale et la phase complémentaire**, le chiffre monte à **94.5% pour les candidats de terminale**.
- **1 008 candidats** ont fait appel à la nouvelle commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (**CAAES**).

1. CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS RATTACHÉS À L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER

29 942 élèves constituent le vivier des élèves de terminale de l'académie. Celui-ci est composé des élèves des établissements publics, privés sous contrat et hors contrat, des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture. Sur ces 29 942 élèves, 29 901 ont ouvert un dossier sur la plateforme Parcoursup et 27 894 ont voulu émettre au moins un vœu. Pour qu'un vœu soit valide et que l'élève devienne un candidat, il lui fallait valider ses dossiers de candidatures, ce qui a été le cas pour 25 922 élèves.

98.8% des élèves de terminale générale ont ainsi effectué au moins un vœu. Les pourcentages de candidats ayant effectué un vœu vont de 97.3% pour les candidats de bac L à 99.4% pour les élèves de bac S, en passant par 98.6% pour les ES. 96% des candidats ont confirmé au moins un vœu.

96.8% des élèves de terminale technologique ont émis au moins un vœu sur la plateforme. L'ensemble des filières technologiques a un pourcentage supérieur à 90% au niveau de l'émission de vœux. 89.8% des candidats confirment au moins un vœu.

Enfin, concernant les filières professionnelles, 83.6%

émettent au moins un vœu de poursuite d'études, mais seuls 69.9% en confirment au moins un.

Les candidats de terminale ne sont pas les seuls à déposer leurs candidatures sur la plateforme. En effet, celle-ci permettant l'entrée dans les études supérieures, cette procédure concerne également les élèves en réorientation, non scolarisés ou actuellement dans un autre type de formation (mise à niveau, diplôme d'accès aux études universitaires, etc.) qui doivent donc également réaliser des dossiers de candidatures au travers du site. Ainsi, au total, 39 533 personnes rattachées à l'académie de Montpellier ont créé un dossier cette année et 34 537 ont effectué au moins un vœu. Pour qu'une candidature soit valide, il faut qu'elle soit confirmée par le candidat, ce qui a été le cas pour 31 155 lors de la procédure principale. Il faut ajouter à ces personnes, 1 684 candidats qui n'ont effectué des vœux qu'en procédure complémentaire ainsi que 559 candidats qui ont effectué des vœux en apprentissage sans émettre de vœux sous statut étudiant ni en procédure principale ni en procédure complémentaire.

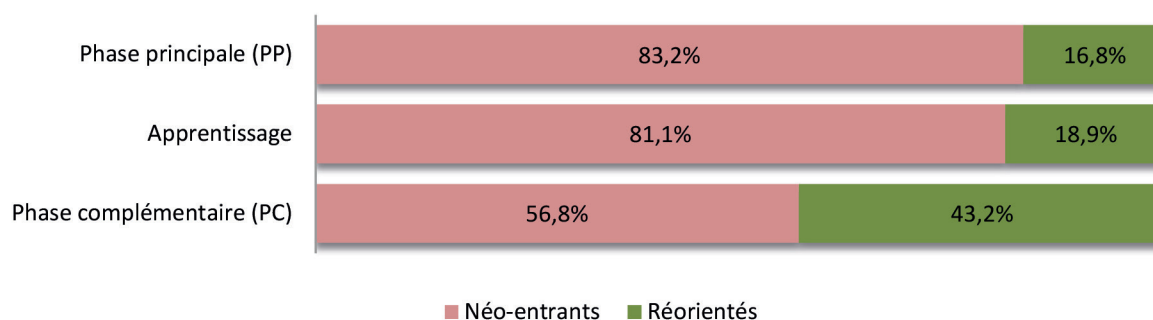
A. NÉO-ENTRANTS ET RÉORIENTÉS

Sur les 31 155 candidats ayant confirmé au moins un vœu, 83.2% avaient un statut de néo-entrant, ce statut signifiant que ces élèves étaient en terminale durant l'année 2017-2018 ou réalisaient une année de niveau terminale (mise à niveau ou brevet professionnel). Les candidats non scolarisés n'ayant jamais effectué d'année dans le supérieur étaient également considérés comme des élèves néo-entrants. Les 16.8% de candidats en réorientation proviennent en grande majorité

d'une première année d'études supérieures.

Le profil est identique lorsque l'on s'intéresse aux candidats qui posent des candidatures pour l'apprentissage. Ceux-ci sont en majorité des néo-entrants (81.1% contre 18.9%). Le profil des candidats en procédure complémentaire connaît par contre des variations importantes, puisque la part des élèves en réorientation progresse pour atteindre 43.2% de cette population de candidats.

Répartition des vœux par statut



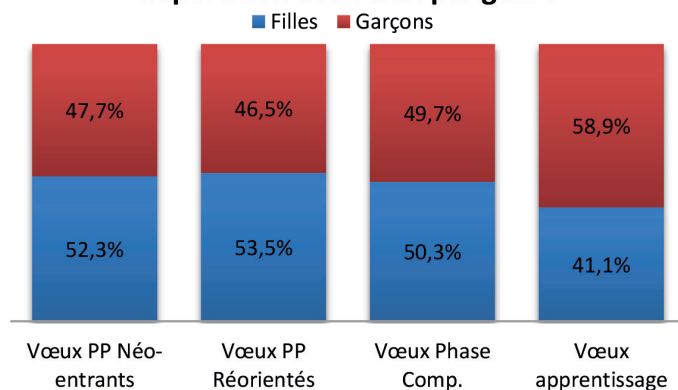
B. GENRE

Les filles sont majoritaires à poser candidature et à confirmer au moins un vœu en procédure principale (52.5%), que ce soit dans la catégorie des néo-en-

trants (52.3%) ou la catégorie des réorientés (53.5%). La situation est semblable lorsque l'on s'intéresse aux élèves ayant émis des vœux en procédure complé-

mentaire, même si l'écart s'est réduit entre le vivier de candidats filles (50.3%) et garçons (49.7%). Pour l'apprentissage, on obtient par contre une situation opposée où les garçons sont plus nombreux à postuler et confirmer un vœu (58.9%).

Répartition des vœux par genre

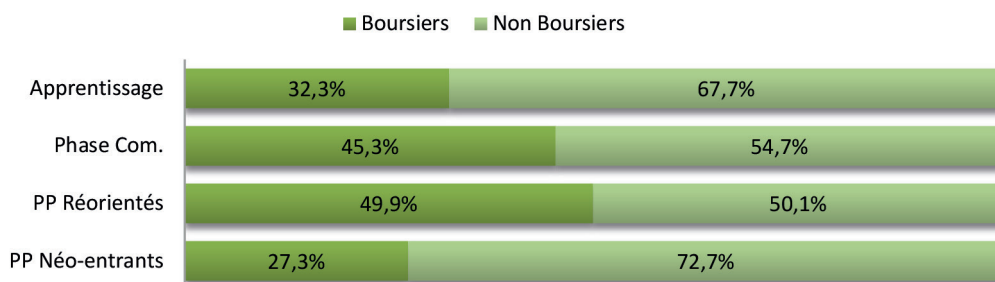


C. STATUT DE BOURSIERS

Sur l'ensemble des candidats néo-entrants ayant émis au moins un vœu en procédure principale, 27.3% des élèves avaient un statut de boursier du secondaire. Lorsque l'on s'intéresse à la population des élèves en réorientation, on observe que la part de boursiers de l'enseignement supérieur monte à 49.9%. Il convient néanmoins de rappeler que les critères sont différents pour l'obtention des bourses de l'enseignement supérieur, par rapport à celles du secondaire, ce qui contribue à expliquer la différence de répartition boursiers / non-boursiers selon la scolarité d'origine.

En procédure complémentaire, sur l'ensemble des candidats, 45.3% étaient soit boursiers du secondaire, soit boursiers de l'enseignement supérieur. Pour rappel, la part des réorientés était plus importante sur la procédure complémentaire que lors de la procédure principale et les réorientés ont une part plus importante d'élèves boursiers en leur sein.

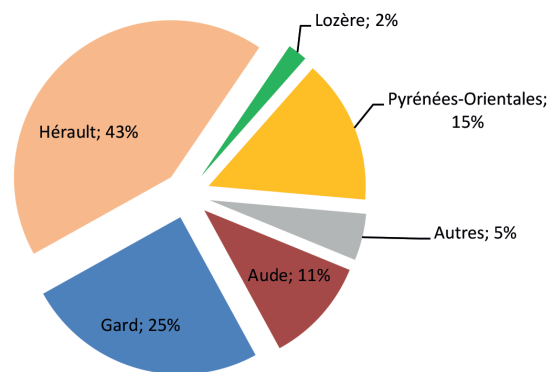
Concernant l'apprentissage, le pourcentage de boursiers (32.3%) se rapproche du pourcentage observé pour le groupe des néo-entrants ayant émis des vœux en procédure principale.



D. ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CANDIDATS

Sur l'ensemble des candidats ayant confirmé au moins un vœu en procédure principale, 42.6% avaient pour domicile le département de l'Hérault. Suivent ensuite les départements du Gard (24.9%), des Pyrénées-Orientales (14.9%) et de l'Aude (10.9%). Le département avec le moins de candidat est celui de la Lozère (2%), qui est devancé en nombre par des candidats rattachés à l'académie mais n'habitant pas dans un département de l'académie (4.8%). Le profil se modifie légèrement lorsque l'on s'intéresse aux candidats de la phase complémentaire et ceux de l'apprentissage.

Origine géographique des candidats lors de la phase principale



Lors de la phase complémentaire, 44.4% des candidats ont un domicile dans l'Hérault, ce qui représente une légère hausse de proportion alors que les proportions de gardois (23,2%), de lozériens (0,7%) et d'au-dois (7,9%) baissent par rapport à celles de la phase principale. La part des candidats des Pyrénées-Orientales reste semblable avec 14,9%.

de la proportion des héraultais (39,7%), qui restent néanmoins les plus nombreux. S'en suivent les gardois (27,9%), dont la proportion augmente. Les autres départements sont plutôt stables, 10,2% pour l'Aude, 14,7% pour les Pyrénées-Orientales et 1,4% pour la Lozère.

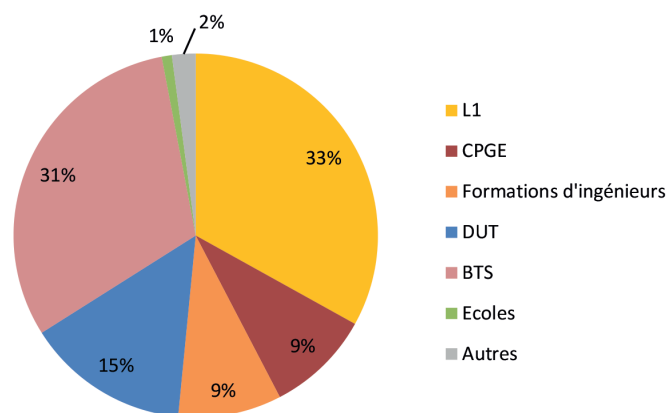
Pour les vœux en apprentissage, on note une baisse

2. VŒUX EN PHASE PRINCIPALE DES CANDIDATS DE L'ACADÉMIE

A. CONSTAT GÉNÉRAL

Les candidats de l'académie de Montpellier ont émis 223 374 vœux en phase principale, soit une moyenne de 7.2 vœux par candidat. Les deux types de formations ayant recueilli le plus grand nombre de vœux sont les licences (73 951 vœux, 33.1%) et les brevets de technicien supérieur (69 167 vœux, 31%).

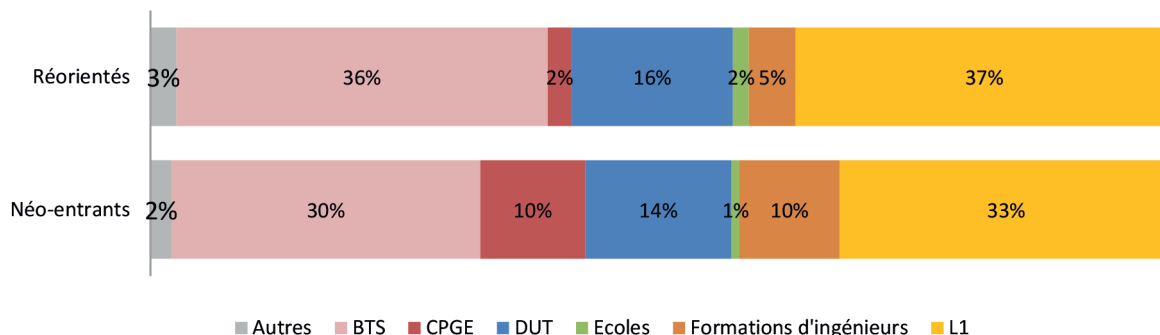
Répartition de l'ensemble des vœux en phase principale



B. ANALYSE PAR STATUT : COMPARAISON ENTRE NÉO-ENTRANTS ET RÉORIENTÉS

En s'intéressant au profil des candidats, on s'aperçoit que les candidats en réorientation ont émis en proportion plus de vœux que les néo-entrants pour intégrer une licence (36.9% contre 32.6%) et un BTS (36.4% contre 30.2%). A l'inverse, ils demandent beaucoup

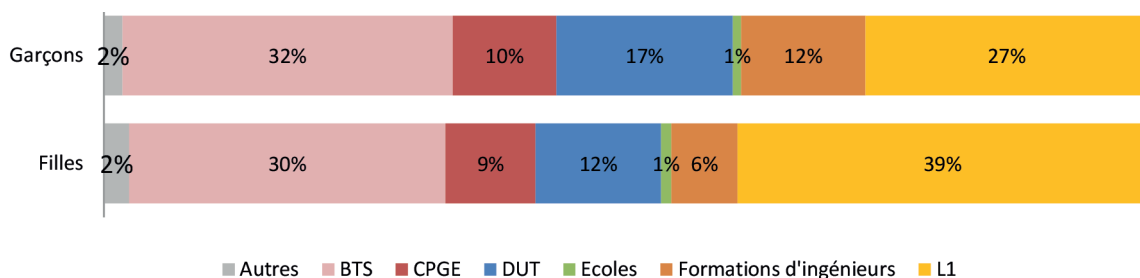
moins les formations sélectives de type CPGE (2.3% contre 10.3%) et formations d'ingénieurs (4.6% contre 9.8%). En moyenne, les candidats en réorientation effectuent moins de demandes (5.3 vœux) que les candidats néo-entrants (7.5).



C. ANALYSE PAR GENRE

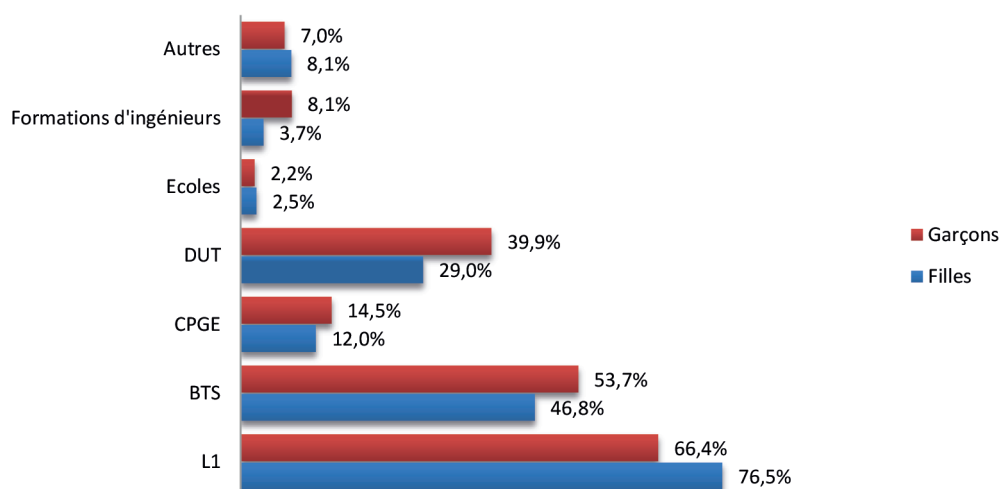
La prise en compte du genre des candidats permet de noter des différences en termes de souhaits d'orientation. En effet, si l'on considère l'ensemble des vœux émis, on note que les filles font plus de vœux que les garçons pour la licence (39.3% de leurs vœux contre

27% pour ces derniers) et moins pour une formation d'ingénieurs (6.3% contre 11.9%) ou pour un DUT (6.3% contre 11.9%). Par ailleurs, les filles émettent en moyenne 6.7 vœux alors que les garçons en émettent 7.6.



Si l'on prend en compte les candidats qui ont émis au moins un vœu par type de filières en fonction du genre, on retrouve des différences : une proportion plus importante de filles émet au moins un vœu pour la licence (76.5%) par rapport aux garçons (66.4%), alors qu'à l'inverse plus de garçons émettent au moins un vœu pour une formation d'ingénieur (8.1% contre 3.7%) et pour un DUT (39.9% contre 29%).

Répartition par genre des candidats ayant effectué au moins un vœu confirmé par type de formation



Concernant les DUT, les formations Techniques de commercialisation (TC) et Gestion des entreprises et des administrations (GEA) sont celles qui recueillent le plus grand nombre de vœux chez les filles comme chez les garçons. Par contre, on observe une différence sur le 3ème DUT le plus plébiscité : il s'agit du DUT Informatique pour les garçons (en 15ème position pour les filles) et du DUT Génie biologique option analyses biologiques et biochimiques (GB ABB) pour les filles (en 9ème position pour les garçons). On constate une situation semblable pour les BTS, où le BTS Management des unités commerciales (MUC) est plébiscité par les deux genres en première position, mais si le BTS Systèmes numériques option informatique et réseaux (SNIR) et le BTS Services in-

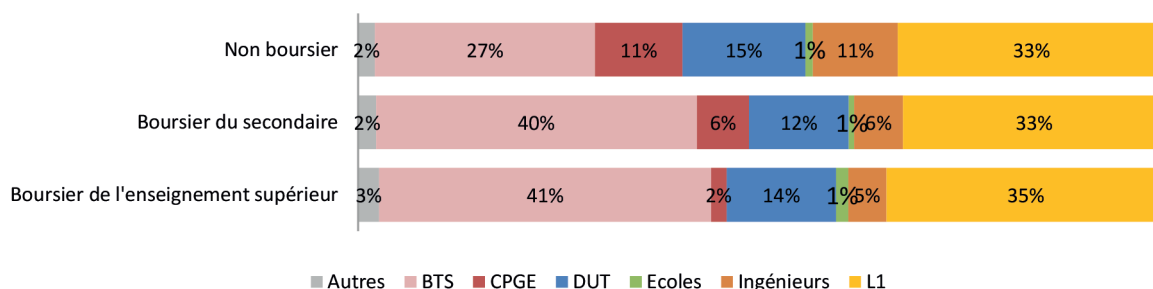
formatiques aux organisations (SIO) sont dans le top 5 des BTS les plus demandés par les garçons, ils ne sont pas présents dans les choix préférés des filles, ces dernières privilégiant le BTS Economie sociale et familiale (ESF) et le BTS Tourisme.

En termes de licences, la plus attractive pour les filles est la licence de droit, qui n'apparaît qu'en 4ème place chez les garçons. Pour ces derniers, la licence STAPS est la plus attractive, alors qu'elle ne figure même pas dans le top 5 des licences les plus choisies par les filles de l'académie de Montpellier. Les premières années communes aux études de santé apparaissent comme la seconde formation la plus attractive à la fois pour les filles et pour les garçons.

D. ANALYSE COMPARATIVE : BOURSIER / NON-BOURSIER

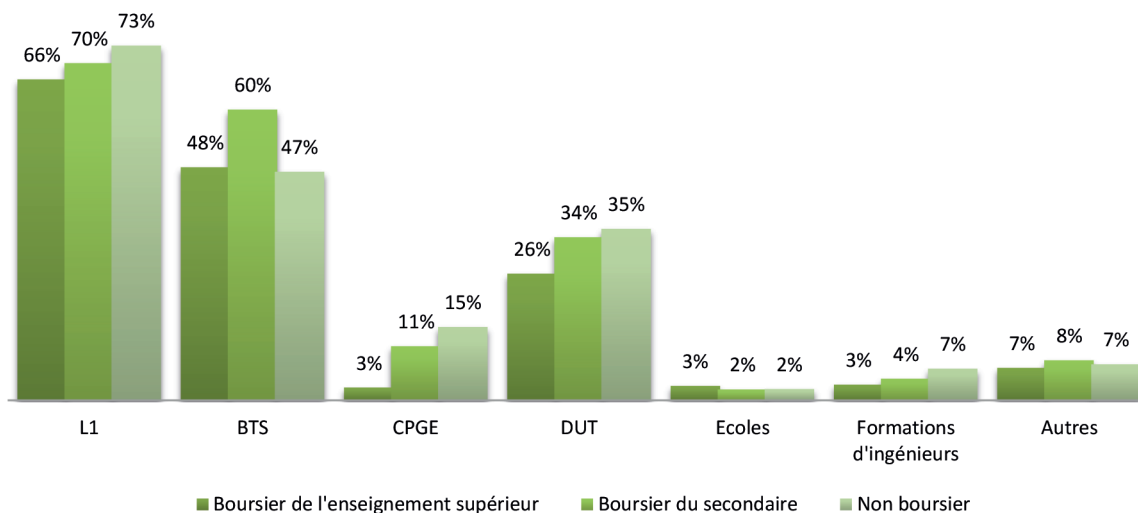
Les candidats boursiers du secondaire (7.2) ou les élèves non boursiers (7.4) ne présentent pas de différence significative quant au nombre moyen de vœux, contrairement aux candidats boursiers de l'enseignement supérieur qui émettent significativement moins de vœux (5.3). Cette donnée confirme celles obtenues au-dessus pour les élèves en réorientation lors de la comparaison avec les néo-entrants.

Si l'on observe la répartition du total des vœux émis en fonction du statut à l'égard des bourses, on note une nette différence vis-à-vis du nombre de vœux exprimés par les candidats non boursiers en direction des BTS, au profit des CPGE et des formations d'ingénieur. A l'inverse, la part du nombre de vœux de licence est identique, quel que soit le statut.



Dès lors, si on s'intéresse aux types de vœux émis et confirmés au moins une fois par les candidats, on peut logiquement observer un pourcentage plus important de candidats boursiers du secondaire postulant sur un BTS (59.9%) par rapport aux autres catégories de candidats (48.1% des boursiers du supérieur et 47.1%

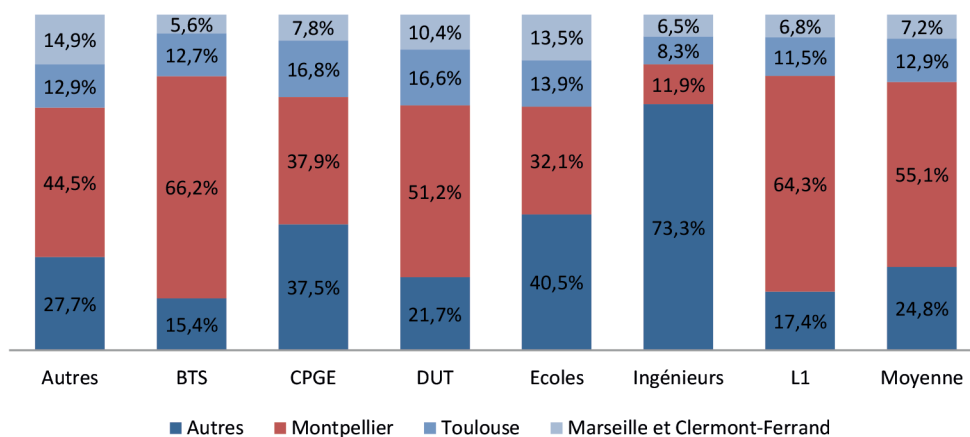
des élèves non boursiers). A l'inverse pour les CPGE et les formations d'ingénieurs, une plus grande proportion de non boursiers émettent au moins un vœu vers ces types de formations (15.1% et 6.5%) que les candidats boursiers du secondaire (11.2% et 4.5%).



E. ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES VŒUX

Plus d'un vœu confirmé sur deux a été émis par nos candidats dans l'académie de Montpellier. Si on y ajoute les académies limitrophes (Toulouse, Clermont-Ferrand et Marseille), la proportion des vœux atteint 75.2%. La répartition géographique des vœux n'est pas homogène et dépend du type de poursuites d'études souhaité. Ainsi les élèves qui souhaitent une formation d'ingénieur (88.1%), une école spécifique (67.9%) ou des classes

préparatoires (62.1%) émettent plus de vœux hors de l'académie que la moyenne académique (44.9%). A l'inverse, ceux qui souhaitent effectuer des études courtes (BTS et DUT) émettent la majorité de leurs vœux dans l'académie, respectivement 66.2% et 51.2%. Les élèves soucieux de rejoindre l'université privilégient également les établissements de l'académie à 64.3%.



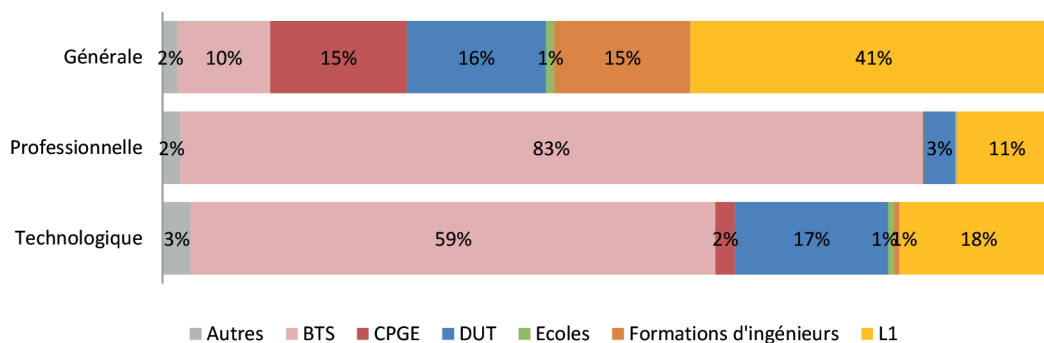
F. FOCUS SUR LES CANDIDATS NÉO-ENTRANTS

La série d'origine et le type de baccalauréat préparé ont une influence sur le nombre et les demandes de poursuite d'études. Les candidats ayant suivi un baccalauréat professionnel demandent en grande majorité (83% des vœux) un BTS, type de formation le plus adapté à une poursuite d'études. 11.2% des vœux concernent néanmoins une licence, alors que ce type de filière n'est pas optimal en termes de pronostic de réussite future. Ces candidats sont aussi ceux qui émettent le moins de vœux en moyenne (5.5).

Les élèves suivant un baccalauréat technologique demandent en proportion davantage un BTS que d'autres filières (58.6%), mais ils demandent également des formations sélectives de type DUT (17.2%) et des formations non sélectives comme la licence (17.6%). Si le DUT est adapté aux poursuites d'études des bacs technologiques, la licence l'est moins, même

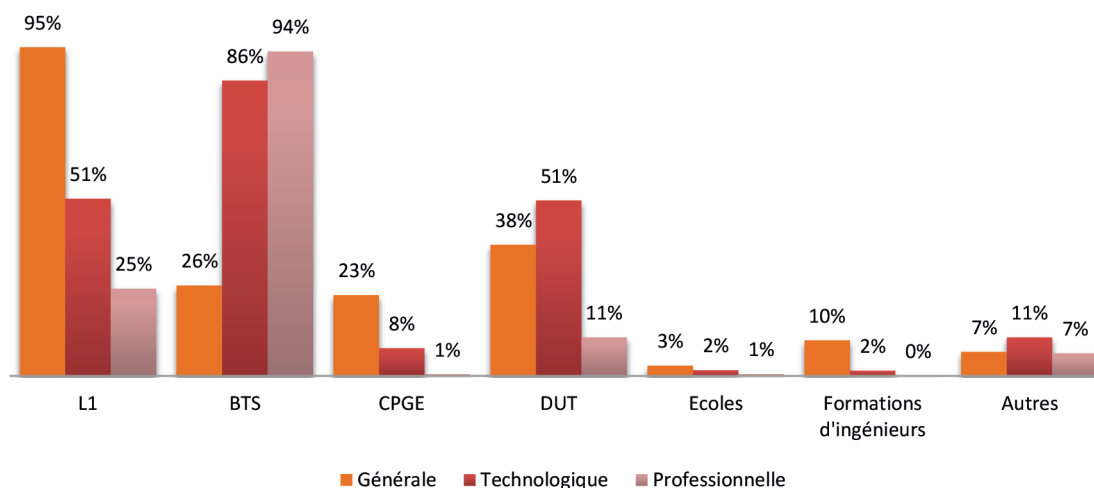
si les rénovations récentes des baccalauréats technologiques et la nouveauté des parcours personnalisés doivent permettre une meilleure réussite de ces élèves. En moyenne, ces élèves confirment un nombre moyen de vœux (7.4) proche de la moyenne de l'ensemble des candidats de l'académie (7.2).

Les candidats provenant d'un baccalauréat général sont ceux qui demandent le moins un BTS (10.4% de leurs vœux), alors qu'ils sont logiquement les plus nombreux pour souhaiter rejoindre des filières longues. Les licences représentent 41% de leurs vœux, les CPGE, 15.3% et les formations d'ingénieurs, 15.2%. Un nombre non négligeable de vœux porte également sur les DUT, 15.5%, amenant à une répartition très diversifiée. Ils sont par ailleurs les candidats qui émettent le plus grand nombre de vœux en moyenne : 8.5.



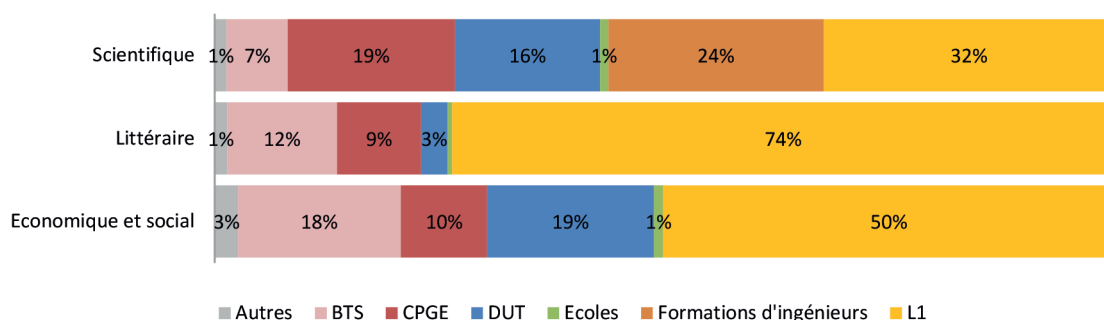
L'observation des candidats par type de formation confirme ces éléments. Ainsi les candidats d'un baccalauréat technologique sont les plus nombreux à faire au moins un vœu confirmé en DUT (51%), les candidats d'un baccalauréat professionnel sont les plus nombreux à faire au moins un vœu confirmé en

BTS (94%), même si de nombreux élèves d'un baccalauréat technologique émettent également des vœux pour ce type de formation (86%). Enfin les néo-bacheliers généraux étaient les plus nombreux à émettre au moins un vœu de licence (95%) ou de CPGE (23%).



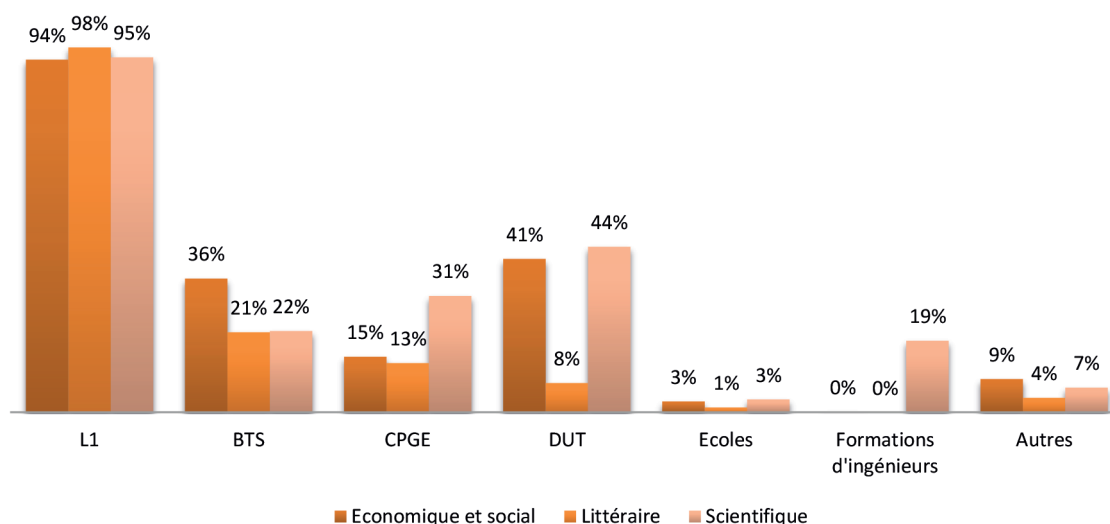
A l'intérieur du type de baccalauréat, il existe également des différences de souhaits en fonction de la série d'origine. Les candidats d'un bac littéraire et ceux d'un bac scientifique souhaitent des poursuites d'études longues. Les candidats issus d'une terminale littéraire demandent en proportion beaucoup plus forte la licence (73.6%) que les élèves d'un bac économique et social (41%) et d'un bac scientifique (32.2%), ces derniers souhaitant rejoindre des formations d'ingénieurs (23.9%) ou des CPGE (18.6%) en plus forte proportion que les autres. Les candidats issus d'un bac économique et social sont les candidats

de baccalauréat général qui souhaitent le plus rejoindre des filières courtes, BTS (18.1%) et DUT (18.6%). En termes de moyenne de vœux, il existe également un écart important entre les élèves de la filière scientifique, qui émettent en moyenne 10 vœux et les élèves de la filière littéraire qui en émettent seulement 5.6. Ces informations sont néanmoins logiques : les élèves de la filière scientifique se portent en plus grand nombre sur les filières sélectives par rapport aux élèves de la filière littéraire pour lesquels la licence est le choix plébiscité.



Les candidats de séries générales émettent pour beaucoup d'entre eux au moins un vœu vers la licence. Les élèves de la filière littéraire sont peu nombreux à émettre au moins un vœu confirmé vers un DUT (8%) et vers une CPGE (13%). Dans le même temps, les candidats scientifiques représentent le groupe le

plus important à émettre au moins un vœu confirmé vers un DUT (44%) ou vers une CPGE (31%). Enfin, les candidats de la filière économique et sociale se démarquent par un plus grand nombre de candidats exprimant au moins un vœu vers un BTS (36%).



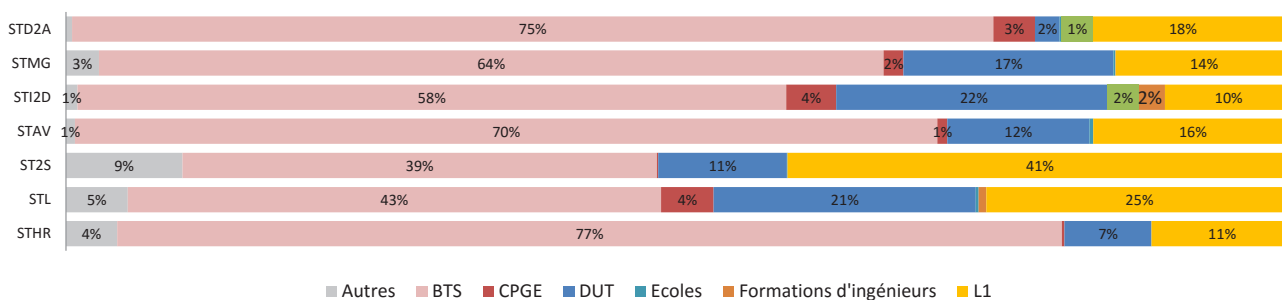
Au niveau des filières technologiques, les élèves de la filière santé et social (ST2S) ont un profil atypique. Un nombre important de ces élèves souhaite une poursuite d'études pour des filières qui ne sont pas encore présentes sur Parcoursup (les formations du secteur paramédical et social vont en partie rejoindre

la plateforme pour la rentrée de septembre 2019), et émettent des vœux « de secours » vers des licences (41.2%) plutôt que vers des formations courtes de type BTS (38.7%) et DUT (10.5%). Dans les autres filières, les candidats souhaitent en majorité rejoindre des formations courtes de type

BTS et DUT qui sont les plus adaptées à leurs profils. Les élèves de STI2D et STL émettent en proportion le plus de vœux vers des DUT (22.4% et 21.4%), alors que la moyenne académique des néo-bacheliers technologiques est de 17.2%. Les élèves de STD2A et de STHR émettent le plus de vœux vers les BTS (75.1% et 77%, alors que la moyenne est de 58.6%), ce qui semble dans la logique de leurs filières, celles-ci n'ayant pas de DUT adaptés.

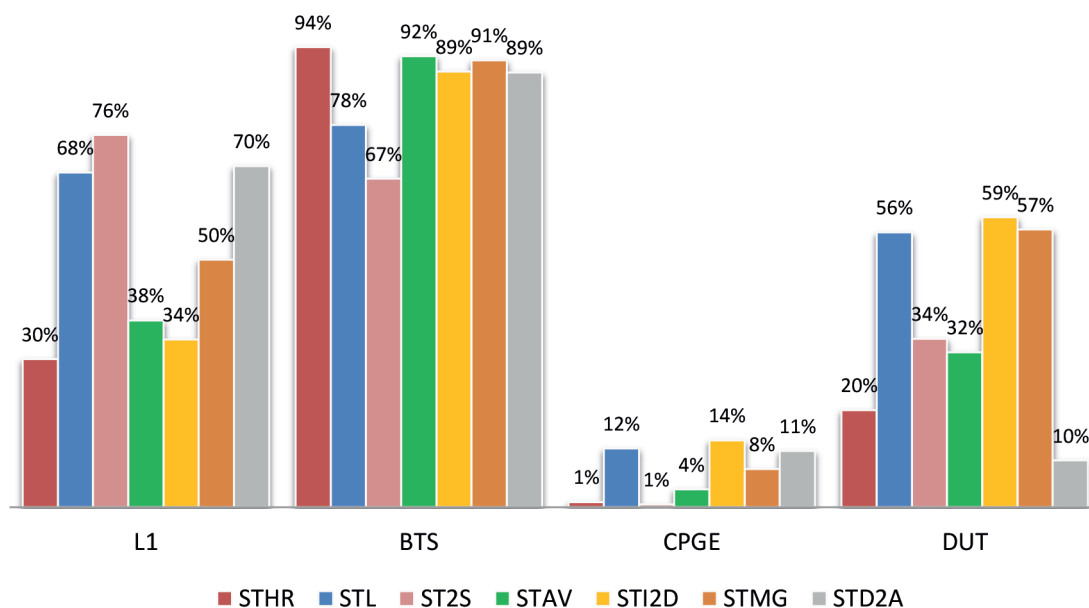
Lorsque l'on s'intéresse au nombre de vœux moyens confirmés, on constate une hétérogénéité en fonction de la série technologique suivie. Ainsi les élèves de la

filière STD2A sont ceux qui font le plus grand nombre de vœux (9.5) alors qu'à l'inverse les élèves de la filière STHR sont ceux qui en font le moins (5). Les deux filières avec les effectifs les plus importants, STMG et STI2D, se retrouvent dans la tranche haute avec des élèves qui émettent en moyenne, respectivement 8.2 et 7.5 vœux. Viennent ensuite les élèves provenant des séries à dominante biologique (STAV et STL) avec 6.6 et 6.5 vœux, enfin les élèves de la série santé et social émettent en moyenne 5.6 vœux. Les élèves de la filière musique et danse (TMD) ne sont pas évoqués car leurs effectifs sont trop faibles.



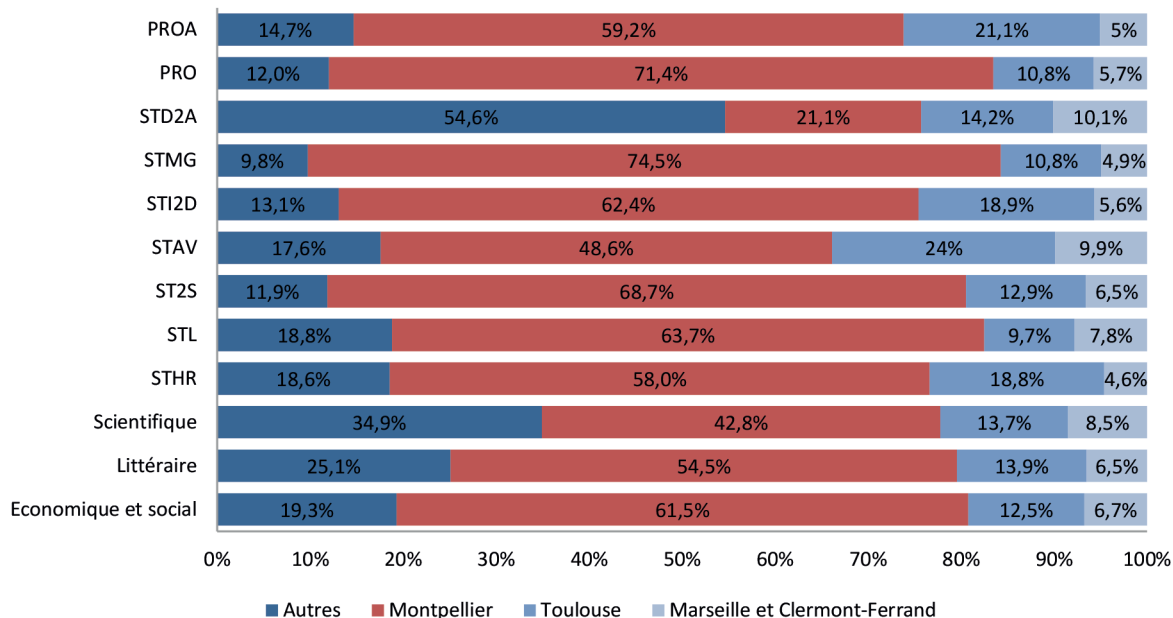
En observant les formations sur lesquelles les candidats ont fait au moins un vœu confirmé, on trouve des différences sur les formations non sélectives, qui sont sollicitées par les élèves de STL (68%), ST2S (76%) et STD2A (70%) alors qu'elles le sont beaucoup moins par les élèves de STMG (50%), STAV (38%) et STI2D (34%). Le profil atypique de ST2S se confirme,

puisque en plus d'un grand nombre de candidats souhaitant partir sur une licence, il y a également comparativement aux autres séries, moins de candidats émettant un vœu vers un BTS (67%) et vers un DUT (34%, la moyenne académique des candidats technologiques étant de 51%).



Pour finir l'analyse de vœux, on constate des différences en termes de mobilité géographique, avec des élèves qui émettent une proportion de vœux plus centrée sur l'académie pour la filière professionnelle (71.4%) – non compris la filière agricole, plus mobile – et la série STMG (74.5%). A l'inverse, les candidats de

la série STD2A émettent un fort pourcentage de vœux hors de l'académie (78.9%). Dans une proportion moindre, les élèves de la série scientifique émettent également plus de vœux hors académie (57.2%) que la moyenne académique (44.3%) et que la moyenne des candidats de la filière générale.

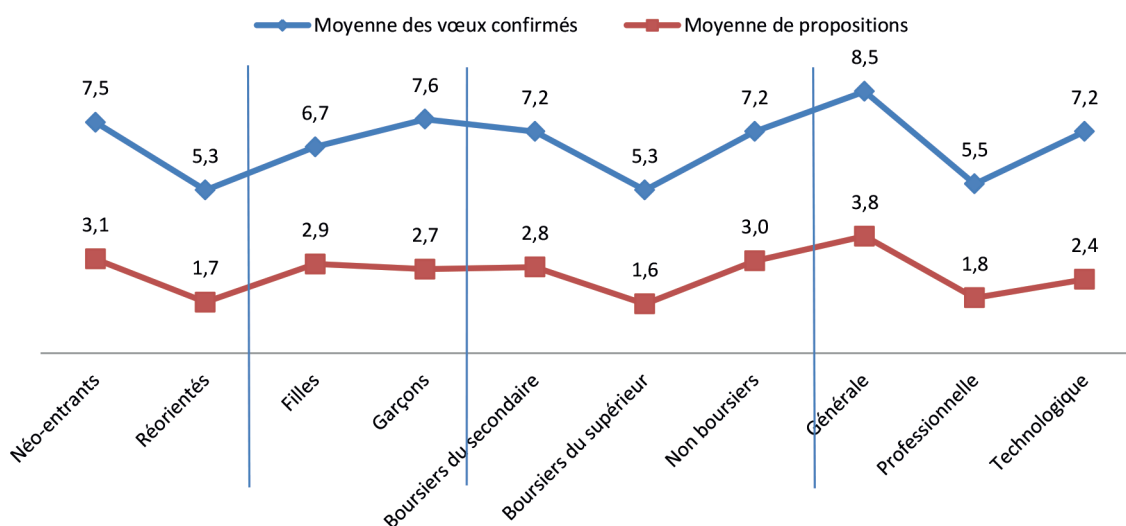


3. PROPOSITIONS D'ADMISSION EN PHASE PRINCIPALE

87 934 propositions d'admission ont été émises en phase principale à destination des candidats de l'académie de Montpellier. Cela représente une moyenne de 2.82 propositions d'admission par candidat. Il n'y a pas de différence significative en termes de moyenne de propositions d'admission en fonction du genre, les garçons ayant reçu 2.7 propositions d'admission en moyenne alors que les filles en ont reçu 2.9. Lorsque l'on prend en compte le statut des élèves, il existe par contre une différence significative en faveur

des candidats néo-entrants, qui reçoivent 3.1 propositions d'admission en moyenne contre 1.7 pour les candidats réorientés. Néanmoins les candidats en réorientation ont en moyenne effectué moins de vœux que les candidats néo-entrants.

Les candidats qui obtiennent en moyenne le plus de propositions sont les élèves de filière générale, qui étaient également ceux qui avaient émis le plus de vœux.

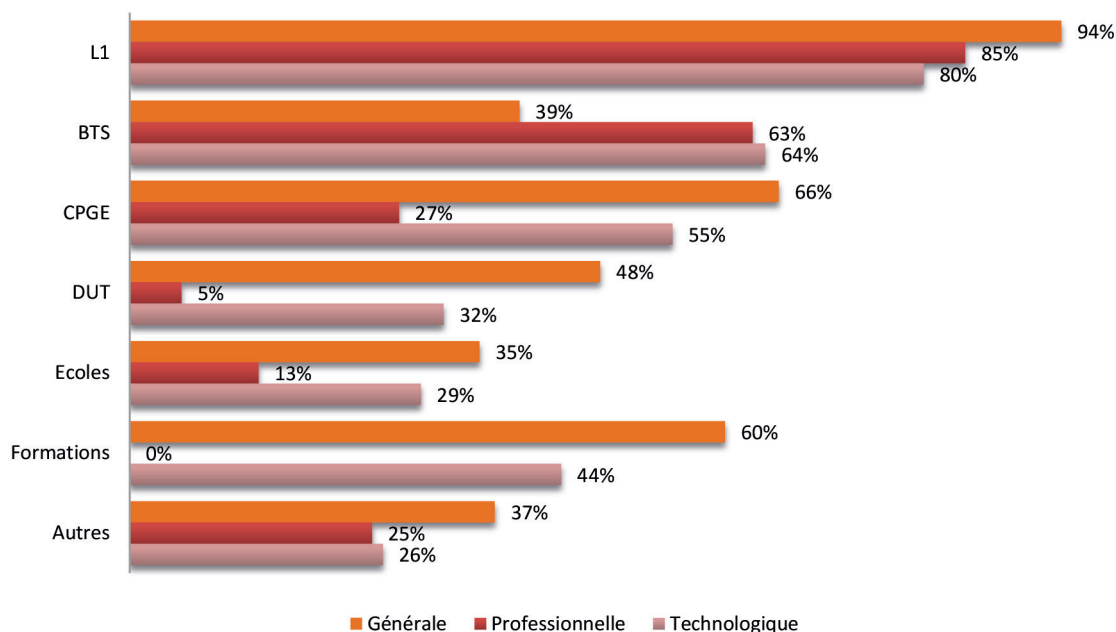


A. PROPOSITIONS DES CANDIDATS NÉO-ENTRANTS

Lorsque l'on s'intéresse en détails aux candidats néo-entrants par série de baccalauréat, il existe des différences significatives en fonction des formations demandées. 48% des candidats d'un bac général qui avaient fait au moins un vœu de DUT ont obtenu une proposition d'admission sur ce type de filière alors qu'ils ne sont que 32% pour les candidats d'un baccalauréat technologique, le pourcentage tombe à 5% pour les candidats d'un baccalauréat professionnel.

Cela est cohérent avec le fait que le baccalauréat professionnel n'est pas la formation la plus adaptée à une réussite en DUT.

Un plus grand nombre de candidats avec un bac technologique (64%) ou un bac professionnel (63%) ayant fait au moins un vœu de BTS obtiennent une proposition par rapport aux candidats de bac général (39%).



Des différences sont également à noter lorsque l'on s'intéresse aux diverses filières technologiques. Ainsi les candidats issus de ST2S ou STL reçoivent moins de propositions sur les BTS, respectivement 46% et 56.9% alors que la moyenne des bacheliers technologiques est de 64%. A l'inverse, les candidats de terminale STAV ou STHR en reçoivent un pourcentage plus élevé, respectivement 80.2% et 87.8%.

Au niveau des DUT, ce sont les candidats des filières STI2D qui reçoivent le plus de propositions (49.9%), alors qu'à l'inverse les candidats de ST2S ayant fait au moins un vœu en DUT n'ont été que 7.5% à recevoir une proposition. Les STMG ont également un

taux d'admission assez faible, puisque seuls 25.8% de ceux qui avaient postulé sur ce type de formation ont reçu une proposition.

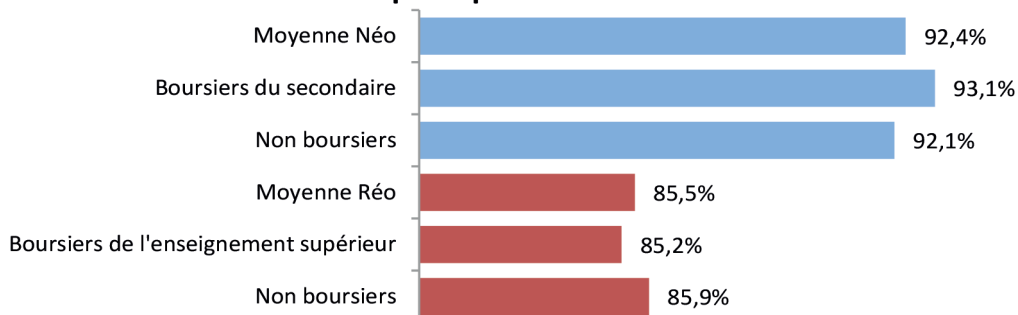
Tous types de formations confondus et en n'enlevant pas les candidats ayant échoué au bac, 83.1% des néo-bacheliers professionnels ayant émis au moins un vœu en phase principale ont eu une proposition d'admission, contre 90.2% des néo-bacheliers technologiques et 97% des néo-bacheliers généraux, ce qui amène à une moyenne académique de 93% pour les candidats de terminale. 85.5% des candidats en réorientation ont également obtenu une proposition d'admission.

B. PROPOSITIONS : COMPARAISONS PAR GENRE, STATUT DE BOURSE ET DÉPARTEMENT

En cohérence avec l'observation sur les moyennes de propositions, on constate que davantage de filles (92.5%) que de garçons (89.8%) ont reçu au moins une proposition d'admission au cours de la procé-

sure. Il est à noter que les filles avaient émis plus de candidatures vers des formations non-sélectives que les garçons.

Pourcentage de propositions pour les candidats en phase principale



Si l'on s'intéresse au statut de boursiers chez les candidats néo-entrants, on observe que 93.1% des boursiers du secondaire ont eu au moins une proposition d'admission contre 92.1% des candidats non-boursiers. La catégorisation des candidats par profil amène des différences plus significatives que l'analyse par statut de bourse ou par genre en termes de propositions puisque l'on remarque que 92.4% des candidats néo-entrants (c'est-à-dire en terminale ou non scolarisés et n'ayant pas fait d'année dans le supérieur) ont eu au moins une proposition contre 85.5% des

candidats en réorientation.

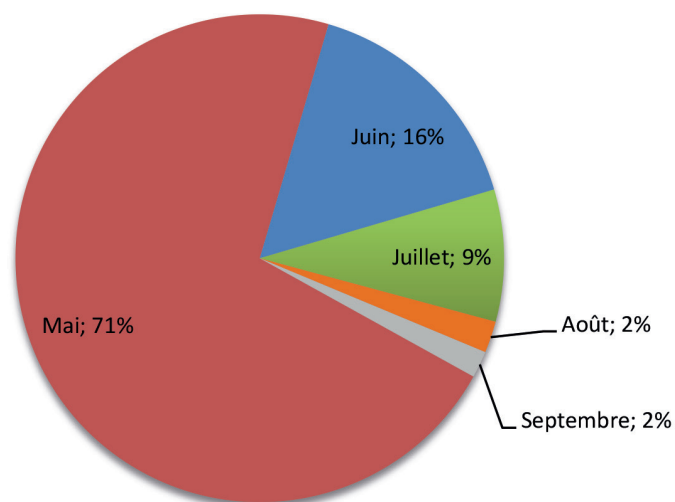
Le département d'habitation ne semble pas non plus avoir d'influence sur l'obtention d'une proposition d'admission. Les candidats de Lozère sont ceux qui ont le niveau le plus haut de propositions, puisque 95.6% des néo-entrants lozériens ont une proposition d'admission, contre 93.7% des candidats du Gard, 92.2% des Pyrénées-Orientales, 92% de l'Hérault et enfin 91.1% de l'Aude. Cependant les différences observées ne sont pas significatives.

C. TEMPORALITÉ DES PROPOSITIONS

Au niveau de la temporalité des propositions, sur la totalité des propositions émises lors de la procédure, 71% l'ont été pendant le mois de mai et 16% pendant le mois de juin. 74% des candidats ont reçu au moins une proposition lors du mois de mai.

On constate que 78,8% des filles ont eu au moins une proposition en mai contre 68.6% des garçons. Une différence plus significative s'observe entre les réorientés et les néo-entrants puisque 76.8% des néo-entrants ont reçu une proposition d'admission au mois de mai contre seulement 59.9% des réorientés.

Lorsque l'on prend en compte le type de série du baccalauréat des néo-entrants, on constate que 88.6% des candidats de terminale générale ont obtenu une proposition d'admission dans les 10 premiers jours, contre 66.7% des élèves de terminale technologique et 55.2% des candidats professionnels. Pour les candidats de terminale générale, 93.2% des élèves de bac littéraire ont obtenu une proposition d'admission dès le mois de mai, ce qui est cohérent avec le fait qu'ils étaient plus nombreux à faire des demandes de licence. 89.6% des élèves scientifiques et 84.7%



des élèves de bac économique et social ont également reçu une proposition au mois de mai. Pour les néo-bacheliers technologiques, ce sont les élèves des filières STD2A (83.8%), STHR (77.1%), STAV (75.7%) et ST2S (72%) qui ont obtenu le plus de propositions d'admission sur cette période, contre 66.7% des élèves de STI2D, 63.4% de STL et 63.3% de STMG.

4. PROPOSITIONS ACCEPTÉES PAR LES CANDIDATS

A. CONSTAT GÉNÉRAL

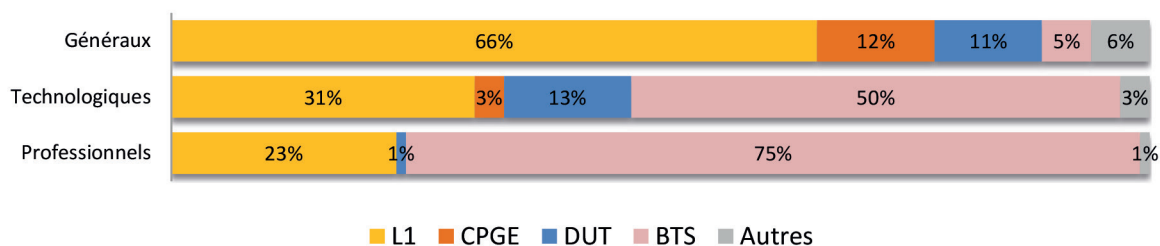
Sur l'ensemble des candidats ayant eu une proposition d'admission, 77.1% y ont répondu favorablement à un moment de la procédure. Les candidats néo-entrants ont été plus nombreux à répondre favorablement à une proposition (78.5%) par rapport aux candidats en réorientation (69.5%). Parmi les candidats néo-entrants, il existe néanmoins des différences significatives en fonction du type de bac. Ainsi les néo-bacheliers généraux sont 81.2% à répondre favorablement à une proposition, alors qu'ils ne sont que 69.8% pour les néo-bacheliers professionnels. Les néo-bacheliers technologiques ont un niveau proche des néo-bacheliers généraux avec un niveau d'acceptation de 77.8%. La situation prise en compte est la dernière actualisation du candidat par rapport à ses propositions d'admission. Il peut ainsi avoir répondu favorablement à

un type de formation (par exemple un DUT) puis finalement en acceptant un autre (par exemple une CPGE). Seule la dernière réponse, ici la CPGE, sera prise en compte dans notre propos.

Lorsque les candidats ont accepté une proposition, on note des différences en termes de type de formation selon leur baccalauréat. Ainsi, parmi tous les néo-bacheliers professionnels ayant accepté une proposition, 75% se sont positionnés sur un BTS contre 23% en licence. Pour les bacheliers généraux, c'est en licence que la majorité des candidats a accepté une proposition (66%), 12% ayant répondu favorablement à une CPGE, 11% à un DUT et seulement 5% à un BTS.

Les néo-bacheliers technologiques ont rejoint pour 50% d'entre eux un BTS, 13% un DUT et 30% une licence.

Répartition des propositions acceptées par type de formation



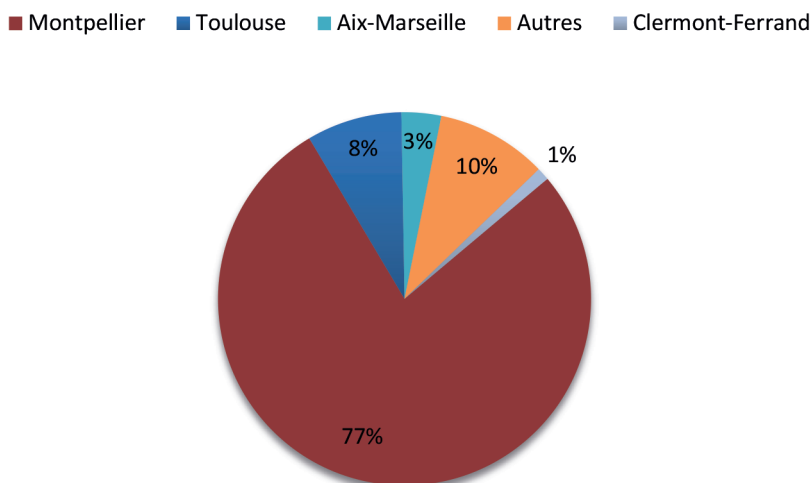
B. MOBILITÉ DES CANDIDATS

En majorité, les candidats ont accepté une proposition dans l'académie de Montpellier (77.3%). L'académie de Toulouse, académie de la région Occitanie, a recueilli 8.3% des candidats ayant accepté une proposition. Les autres candidats (14.4%) ont accepté une proposition dans le reste de la France.

Suivant le département d'origine des candidats, la répartition diffère. Ainsi 49% des candidats de Lozère ont accepté des propositions situées dans l'académie de Montpellier et 28.4% une proposition sur l'académie de Clermont-Ferrand. 32.6% des candidats de l'Aude sont partis dans l'académie de Toulouse. Les candidats de l'Hérault et du Gard qui ont accepté une proposition l'ont fait en majorité dans l'académie de Montpellier, respectivement 86.7% et 81.3%, tout comme ceux des Pyrénées-Orientales qui sont au niveau de la moyenne académique (78,8%). Les candidats rattachés à l'académie de Montpellier mais résidants dans un autre département

sont les plus mobiles, puisqu'ils ne sont que 37.1% à accepter une proposition dans l'académie, alors que 20.7% partent sur l'académie de Toulouse et 42.1% s'éparpillent sur l'ensemble du territoire.

Localisation des propositions acceptées



C. TEMPORALITÉ DE L'ACCEPTATION DE LA DERNIÈRE PROPOSITION

La dernière proposition d'admission acceptée par les candidats a principalement eu lieu lors des mois de mai et de juin, respectivement 63.8% et 22.5%.

Au total, 90.6% des candidats qui ont accepté une proposition, l'ont fait avant les résultats du baccalauréat. Après les résultats, 5.9% des candidats ont effectué leur choix parmi les propositions de la procédure principale au mois de juillet, 2.2% au mois d'août

et 1.4% au mois de septembre.

1 627 candidats ont eu au minimum une proposition d'admission mais n'y ont pas donné suite. Il faut ajouter à ces candidats, 521 candidats qui ont fait le choix d'une démission générale de la plateforme et 913 élèves qui ont échoué au bac et ont perdu leurs propositions de la procédure principale.

5. PHASE COMPLÉMENTAIRE

La phase complémentaire a été ouverte du 26 juin 2018 au 21 septembre 2018. Elle concernait :

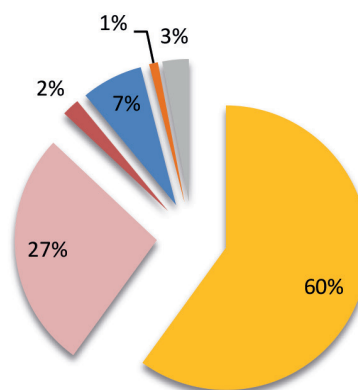
- l'ensemble des candidats ayant participé à la phase principale et souhaitant faire des nouveaux vœux, qu'ils aient ou non des propositions d'admission en phase principale,
- les candidats ayant oublié de confirmer leurs vœux en phase principale,
- les candidats ayant ouvert un dossier avant le 21 juillet et souhaitant se porter candidat à une formation.

Les candidats pouvaient émettre jusqu'à 10 candidatures, dans la mesure où ils n'avaient pas déjà émis le vœu en phase principale.

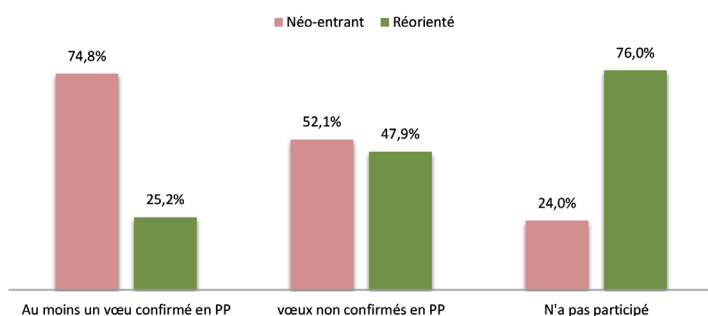
La phase complémentaire a vu 4 184 candidats, rattachés à l'académie de Montpellier, émettre des vœux. Sur ces 4 184 candidats, 59.8% avaient émis au moins un vœu lors de la procédure principale, 8.6% avaient voulu émettre des vœux lors de cette procédure principale mais ne les avaient pas confirmés et 31.6% n'avaient pas participé à la procédure principale. 2 035 candidats étaient des néo-entrants de l'académie, 341 étaient non scolarisés, considérés comme néo-entrants, et 1 808 étaient des candidats en réorientation (43.2%). En termes de répartition, les candidats qui ont participé à la procédure complémentaire sans faire de vœux en procédure principale sont majoritairement des candidats en réorientation (76%), alors que l'inverse s'observe pour ceux qui ont participé à la procédure principale puis complémentaire, 75% de néo-entrants.

Les candidats ont émis 12 048 vœux lors de la procédure complémentaire, soit 2.88 vœux en moyenne. On ne note pas de différence en fonction du genre : 2.86 pour les filles et 2.9 pour les garçons. Les candidats en réorientation ont émis légèrement plus de vœux en moyenne (3) que les candidats néo-entrants (2.8). Le groupe des néo-entrants, qui représentait 56% des

■ BTS ■ CPGE ■ DUT ■ Formations d'ingénieurs ■ Autres + Ecoles



Participation à la phase principale par les candidats de la phase complémentaire



candidats, était composé de 34.2% de néo-bacheliers généraux, de 35.8% de néo-bacheliers technologiques et de 30.1% de néo-bacheliers professionnels. Les bacheliers technologiques sont ceux qui ont émis le plus de vœux en moyenne (3.1), alors que les bacheliers généraux sont ceux qui en font le moins (2.6). Les bacheliers professionnels en ont fait 2.7.

En majorité (54.7%), les candidats qui ont émis des vœux en procédure complémentaire, étaient des candidats non boursiers. Si l'on ne prend en compte que

les candidats néo-entrants, la part des non-boursiers monte à 62.1%.

Sur l'ensemble des vœux émis lors de la procédure complémentaire, la majorité concernait une licence (60.3%). La deuxième formation la plus demandée était le BTS, 26.9%, suivie en termes de volume par le DUT, 6.7%.

7 177 propositions d'admission ont été émises en direction des candidats de l'académie, ce qui représente un taux de proposition de 59.6% par rapport à l'ensemble des vœux formulés sur la procédure complémentaire et une moyenne de 1.71 proposition par candidat.

A l'état final de la situation d'admission des candidats, 2 805 candidats ont accepté une proposition de la procédure complémentaire, soit 67% des candidats ayant postulé. 471 candidats, soit 11.3%, ont préféré

conserver la proposition d'admission de la procédure principale, plutôt que celle(s) de la procédure complémentaire. Un petit nombre de candidats a préféré rejoindre l'apprentissage et 1.1% des candidats a préféré la proposition de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur.

272 candidats (6.5%) ont eu des propositions en procédure complémentaire mais ont préféré renoncer à leurs vœux sur la plateforme. 320 n'ont pas donné suite aux propositions d'admission de la procédure complémentaire (7.6%), 64 candidats ont été démissionnés pour échec au bac (1.5%) et 75 candidats n'ont pas réalisé l'inscription administrative ou ne se sont pas présentés dans l'établissement à la rentrée (1.8%). Les 3% restants n'ont pas eu de proposition lors de la procédure complémentaire.

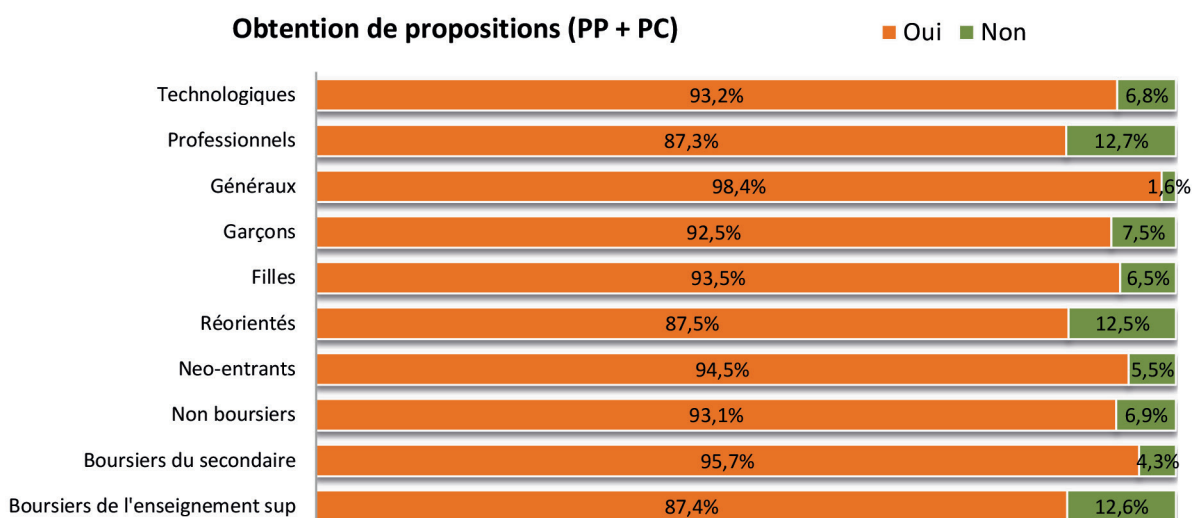
6. PHASE PRINCIPALE ET PHASE COMPLÉMENTAIRE COMBINÉES

Lorsque l'on s'intéresse à la population totale des candidats ayant fait au moins un vœu sur la plateforme (phase principale et phase complémentaire associées), on observe que 93% des candidats ont eu au moins une proposition d'admission.

Dans le détail, 94.5% des candidats néo-entrants ont obtenu une proposition d'admission lors d'une des deux phases contre 87.5% des candidats en réorientation. Conformément à ces données, les boursiers de l'enseignement supérieur ont eu un niveau de proposition équivalent à celui des candidats en réorientation,

87.4%. Les boursiers du secondaire ont par contre un niveau de proposition supérieur (95.7%) à celui des non-boursiers (93.1%). Par ailleurs, les filles ont obtenu légèrement plus de propositions que les garçons, 93.5% contre 92.5%.

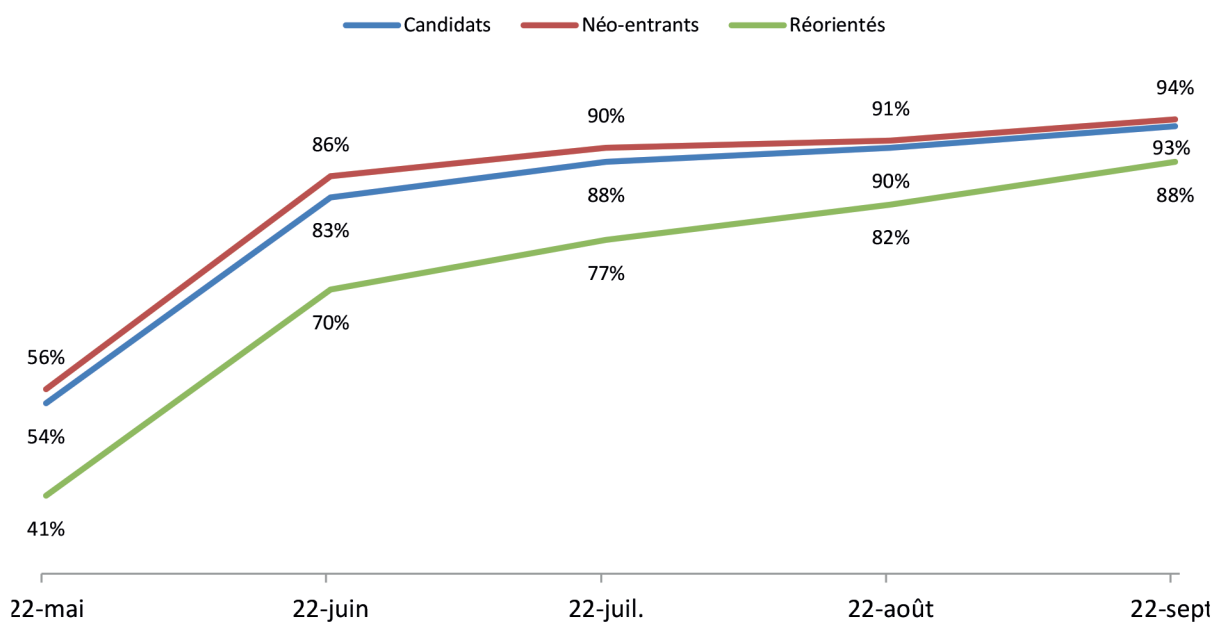
On constate également une différence dans les pourcentages de proposition en fonction de la formation d'origine. Ainsi 98.4% des bacheliers généraux ont eu une proposition en phase principale ou en phase complémentaire, contre 93.2% des bacheliers technologiques et 87.3% des bacheliers professionnels.



Il est important de noter que les données évoquées ne prennent pas en compte les candidats qui ont démissionné de la plateforme avant d'être en mesure de recevoir des propositions d'admission, mais prennent en compte les élèves en échec au bac.

cevoir des propositions d'admission, mais prennent en compte les élèves en échec au bac.

Part des candidats ayant au moins une proposition lors des deux phases



Au moment des épreuves du bac, 85.7% des candidats néo-entrants de l'académie avait reçu au moins une proposition d'admission. La proportion de candidats avec au moins une proposition s'élève à 87.3% au moment de l'annonce des résultats du bac, le 6 juillet. Seuls 40.8% des candidats en réorientation ont obtenu une proposition d'admission au 22 mai. Néanmoins, au cours du premier mois, près de 29% de plus ont obtenu

au moins une proposition, amenant la proportion d'admission à 70%. Les variations ont été par la suite plus importantes pour ces candidats par rapport aux candidats néo-entrants, puisqu'on peut noter une évolution de 18 points entre le 22 juin et le 23 septembre, date de clôture de la procédure, alors que l'évolution a été de 8 points pour les candidats néo-entrants.

7. COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) a été mise en place pour accompagner les candidats sans solution et leur proposer une poursuite d'études. La CAAES réunissait des représentants de l'ensemble des types de formations et d'établissements de l'académie et exerçait auprès du recteur une fonction de conseil, définie par l'article D. 612-1-21 du code de l'éducation, qui consiste à :

- Formuler, pour les candidats auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite et qui ont fait au moins un vœu en phase principale ou complémentaire, une proposition d'inscription dans une formation en tenant compte du projet de formation de ces candidats, des acquis de leur formation, de leurs compétences et leurs préférences
- Réexaminer le dossier présenté par des candidats dont la situation justifie, eu égard à des circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur inscription en tant que sportif de haut niveau, à leurs charges de famille, une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

La commission a été saisie de 1 008 situations. En majorité, les candidats provenaient d'une classe de terminale, soit 681 dossiers. Sur ces 681 dossiers, 128 élèves ont passé un baccalauréat général (18.8%), 239 un baccalauréat technologique (35.1%) et 314 un baccalauréat professionnel (46.1%). Outre les candidats de terminale, 244 candidats en réorientation ont saisi la CAAES ainsi que 71 candidats non scolarisés. Les candidats restants avaient des profils autres (étrangers rattachés à l'académie, classes particulières, etc.).

38.1% des candidats ont sollicité la commission car ils étaient refusés sur l'ensemble des vœux. Cela signifie que ces élèves n'avaient postulé que sur des forma-

tions sélectives (par exemple, BTS, DUT ou CPGE) et que les jurys des formations n'avaient pas sélectionné ces candidats dans leurs classements. Ces candidats avaient en moyenne effectué moins de vœux (4) que la moyenne académique lors de la procédure principale (7.2). 43% des candidats ont sollicité la commission car ils étaient en attente sur l'ensemble des vœux. Ces candidats, à l'inverse des candidats de la première catégorie, avaient été classés par les jurys de formation sur lesquelles ils avaient postulé. Par contre, ils n'étaient pas en mesure d'être appelés au moment où ils ont sollicité la commission, car ils étaient encore trop loin dans les classements. Ils avaient en moyenne effectué plus de vœux (6.5) que les candidats refusés sur l'ensemble des formations (4).

Par ailleurs, 3.1% des candidats ont sollicité la commission pour un réexamen de leur situation en raison d'un statut de sportif de haut niveau et 2.9% en raison d'une situation médicale particulière. Les candidats restants ont été suivis par la commission en raison d'une mutation tardive justifiée dans l'académie (0.9%), d'une mention bien ou très bien à un bac technologique ou professionnel (3%) ou pour des motifs divers (9%).

Sur l'ensemble des situations, 43% ont reçu et accepté une proposition faite par la commission, 38% ont accepté une proposition hors de la commission, propositions obtenues soit en procédure principale soit en procédure complémentaire. 7.3% des candidats ont démissionné de la plateforme Parcoursup et 1.4% ont souhaité ne plus être accompagnés par la commission. 4.4% des candidats ont échoué à l'examen du baccalauréat et sont donc sortis du champ de la commission. 1.7% des dossiers a reçu un avis négatif de la commission qui a estimé que les situations présentées ne justifiaient pas un réexamen. 4% des situations n'ont pu trouver une issue favorable, la commission ne pouvant pas émettre de proposition liant la formation d'origine et la formation demandée par les candidats.

Directeur de publication :
Béatrice Gille,
Rectrice de la région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Rédaction et graphiques :
SAIO

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :
Novembre 2018

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

